

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 31209 B1** (51) Cl. internationale : **A61K 7/00**

(43) Date de publication :  
**01.03.2010**

---

(21) N° Dépôt :  
**31094**

(22) Date de Dépôt :  
**07.07.2008**

(71) Demandeur(s) :  
**BEN GUERCH HAFIDA, 60, AVENUE ALLAL BEN ABDALLAH RABAT (MA)**

(72) Inventeur(s) :  
**BEN GUERCH HAFIDA**

---

(54) Titre : **COMPOSITION MEDICALE A BASE DE PLANTES NATURELLES**

(57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION CONCERNE UN PRODUIT PHYTO-THÉRAPEUTIQUE À BASE DE PLANTES NATURELLES, EFFICACE, NOTAMMENT CONTRE LES MALADIES DERMATIQUES Y COMPRIS CELLES DU CUIR CHEVELU. LA COMPOSITION DU PRODUIT CONTIENT PRINCIPALEMENT : EUPHORBIAcée, ALOE VERA, ARMOISE, ECORCE DE GRENAIER, ECORCE DE CHÊNE, FENUGREC, CLOU DE GIROFLE, SULFATE DE CUIVRE,EAU ET DES EXCIPIENTS : HUILE DE RICIN, HUILE D'OLIVE,HUILE D'ARGAN

**« COMPOSITION MEDICALE A BASE DE PLANTES NATURELLES »**

---

Abrégé :

La présente invention concerne un produit phyto-thérapeutique à base de plantes naturelles, efficace, notamment contre les maladies dermiques y compris celles du cuir chevelu.

La composition du produit contient principalement :  
Euphorbiacée, Aloe Vera, Armoise, Ecorce de grenadier, Ecorce de chêne, Fenugrec, Clou de Girofle, Sulfate de cuivre, Eau

Et des Excipients :

Huile de ricin, Huile d'olive, Huile d'argan

31 20 9  
01

## « COMPOSITION MEDICALE A BASE DE PLANTES NATURELLES »

La présente invention concerne un produit phyto-thérapeutique à base de plantes naturelles, efficace, notamment contre les maladies dermiques y compris celles du cuir chevelu.

Selon un premier mode de réalisation, le procédé de fabrication de la composition médicale comprend les étapes suivantes :

### Il faut :

- a) Cuire pendant 4 heures les plantes Euphorbiacée et Aloë Vera dans un récipient contenant 6 litres d'eau ;
- b) Laisser reposer le mélange durant 6 heures ;
- c) Passer le mélange à la moulinette pour avoir une pâte homogène ;
- d) Ajouter à cette pâte homogène la poudre de :
  - i. l'armoise
  - ii. l'écorce de grenadier
  - iii. l'écorce de chêne
  - iv. fenugrec
  - v. clous de girofle
  - vi. sulfate de cuivre
  - vii. et les huiles de ricin, d'argan et d'olive.
- e) Faire cuire le mélange obtenu pendant 10 heures.

Afin de pouvoir utiliser le traitement il est indispensable de le laisser se reposer au préalable pendant 48 heures.

Après ce repos de 48 heures, je procède à la séparation des huiles et de la pâte, les huiles sont conservées dans des flacons de 100 ml entreposés

dans un endroit à l'abri du soleil, quant à la pâte celle-ci doit être conservée de préférence au réfrigérateur pour une préservation optimale.

Selon un mode particulier de fabrication du produit, les formules et les quantités suffisantes pour un traitement d'une semaine (Flacon de 100 ml) sont :

---

Euphorbiacée-----	50 g
Aloe Vera-----	50 g
Armoise-----	7,5 g
Ecorce de grenadier-----	7,5 g
Ecorce de chêne-----	15 g
Fenugrec-----	5 g
Clou de Girofle-----	1
Sulfate de cuivre-----	0,5 g
Eau-----	0,2 l

Excipients :

Huile de ricin -----	10 ml
Huile d'olive -----	60 ml
Huile d'argan -----	30 ml

**Revendications :**

1. Procédé de fabrication d'une composition médicale phytothérapeutique, à base de plantes naturelles **comprenant** les étapes :
  - a. Cuire pendant 4 heures les plantes Euphorbiacée et Aloe Vera dans un récipient contenant 6 litres d'eau ;
  - b. Laisser reposer le mélange durant 6 heures ;
  - c. Passer le mélange à la moulinette pour avoir une pâte homogène ;
  - d. Ajouter à cette pâte homogène une poudre détaillée à la revendication 2 ;
  - e. Faire cuire le mélange obtenu pendant 10 heures.
  
2. Procédé selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** la poudre ajoutée à la pâte homogène est :
  - i. l'armoise
  - ii. l'écorce de grenadier
  - iii. l'écorce de chêne
  - iv. fenugrec
  - v. clous de girofle
  - vi. sulfate de cuivre
  - vii. et les huiles de ricin, d'argan et d'olive.
  
3. Procédé selon les revendications 1 et 2 **caractérisé en ce que** le mélange obtenu est laissé se reposer au préalable pendant 48 heures.
  
4. Procédé selon les revendications précédentes **caractérisé en ce qu'on** procède à la séparation des huiles et de la pâte
  
5. Procédé selon les revendications précédentes **caractérisé en ce que** les huiles sont conservées dans des flacons de 100 ml entreposés dans un endroit à l'abri du soleil, quant à la pâte celle-ci doit être conservée de préférence au réfrigérateur pour une préservation optimale.



6. Composition à base de plantes naturelles, suivant le procédé précédent, caractérisée en ce qu'elle comprend les éléments suivants :

- i. Euphorbiacée-----50 g
- ii. Aloe Vera-----50 g
- iii. Armoise-----7,5 g
- iv. Ecorce de grenadier--7,5 g
- v. Ecorce de chêne-----15 g
- vi. Fenugrec-----5 g
- vii. Clou de Girofle-----1
- viii. Sulfate de cuivre-----0,5 g
- ix. Eau-----0,2 l
- x. Des excipients :

7. Composition selon la revendication 6 caractérisée en ce que les excipients sont :

- i. Huile de ricin -----10 ml
- ii. Huile d'olive -----60 ml
- iii. Huile d'argan -----30 ml

8. Utilisation d'une composition à base de plantes naturelles, obtenue par le procédé précédent, pour le traitement des maladies dermatiques y compris celles du cuir chevelu.

Hafida BEN GUERCH

